

Zeitschrift: Mémoires de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles.
Géologie et géographie = Mitteilungen der Naturforschenden
Gesellschaft in Freiburg. Geologie und Geographie

Herausgeber: Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles

Band: 11 (1932-1941)

Heft: 1: Étude monographique du Vully fribourgeois et de son Vignoble

Artikel: Étude monographique du Vully fribourgeois et de son Vignoble

Autor: Zimmermann, Paul

Kapitel: II: L'homme et les établissements humains

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-307159>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. L'HOMME

ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

1. L'OCCUPATION DU SOL

Dès les temps néolithiques l'homme peupla les côtes vulliéraines et y trouva les facteurs les plus favorables à son établissement: situation abritée, grandes ressources dans le lac et sur le mont, sécurité sur les eaux. On a découvert, en face des villages riverains, 7 stations de la pierre polie et 4 de l'âge du bronze¹. Ces populations primitives évoluèrent sur place, se modifièrent au contact d'autres peuples apportant d'autres civilisations et par l'étude des palafittes, nous pouvons suivre pas à pas les étapes successives par lesquelles elles ont passé. Au fur et à mesure que les armes se perfectionnèrent et que l'agriculture et l'élevage prirent de l'extension, elles s'installèrent sur terre ferme et y fondèrent les premiers établissements terrestres. Ces populations eurent probablement leur refuge ou « castel » sur le mont: les noms de Plan-Châtel et du Châtelet dans le Vaux de Praz, en ont perpétué le souvenir comme les nombreux « Chatelards » des cantons de Vaud, Berne, etc....².

Deux villages d'origine gauloise, Lugnorre et Joressant³ ainsi qu'un tumulus dans la forêt du Charmontel, attestent que

¹ C. MULLER, *Les stations lacustres du lac de Morat* (Annales fribourgeoises 1913).

² SCHENK, *La Suisse préhistorique*, page 397.

³ AEBISCHER, *Noms de lieux suisses d'origine gauloise*. Joressant dériverait de « juris », bois de montagne et Lugnorre (Losuniodurum) contiendrait, d'après Jaccard, la racine celtique Lug, Lugi. (Lugus = dieu de la lumière).

les Helvètes habitèrent le Vully. La toponymie de la région¹ ainsi que de nombreux vestiges architecturaux retrouvés à Montmagny, Constantine, Salavaux, Champmartin, Guévaux, Lugnorre², nous révèlent toute l'importance de la colonisation romaine. A cette époque le Vully fut un important lieu de passage et joua un grand rôle comme avant-poste d'Aventicum. Il défendait les voies de terre et d'eau et était surtout un « speculum » de premier ordre.

Lors de l'invasion des barbares le Vully fut, comme toutes les contrées avoisinant Avenches, ravagé³ et sa population fort décimée. Ce ne fut qu'avec la paix, apportée par le II^me royaume de Bourgogne, qu'elle prit définitivement racine. Le « Pagus Vuilliacensis » fit partie du comté des Warasques et partagea toutes les vicissitudes que subit la Bourgogne Transjuranne qui passa aux mains des empereurs allemands à la mort de Rodolphe III⁴.

Au début du XII^me siècle, Guillaume III, comte de Bourgogne, qui avait reçu tout le Vully, inféoda la « Seigneurie de Lugnorre » à Ulrich de Glâne. Cette Seigneurie appartint presque constamment de 1142-1505 aux comtes de Neuchâtel. Ses habitants possédaient les mêmes franchises que les bourgeois de Neuchâtel; elles furent consignées par écrit le 2 mai 1398.

D'après ces franchises, Monseigneur de Neuchâtel jouissait de la pleine seigneurie. Il était patron de l'église de Môtier. Deux fois l'an, en mai et à la St-Martin d'hiver, se tenait sur la place de la *Ville* de Lugnorre le plaid général et c'est là que s'acquittaient les services dus au Seigneur: le double service en novembre et le demi-service en mai. A cette occasion, le seigneur offrait un

¹ Vully = fundum Vistiliacum, domaine d'un Vistilius (Stadelmann); Sugiez = fundum Soldiacum, domaine d'un Solidius (Stad.); Salavaux = fundum Salviniacum, domaine d'un Salvinius (Jaccard); Montmagny = Mons Magnus (Jacc.); Chavanel = fundum Cavaniacum, domaine d'un Cavanius ou Capanius (Jacc.).

² D. VIOLLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud*.

³ « His diebus, Allemani in pago Aventicensis ultra Juranum... ingressi sunt... maximam partem territorii Aventicensis incendio concremant. » (Cit. par A. DELLION, *op. cit.*, art. St-Aubin.)

⁴ Voir au sujet de l'histoire du Vully: FR. DUCREST, *Esquisse historique sur le Vully* (Annales frib. 1913); TH. DUBOIS, *Les armoiries de la Seigneurie de Lugnorre* (Arch. Heraldiques suisses 1926); Dictionnaire Géographique de la Suisse, art. Vully.

repas aux « justiciables » de Lugnorre. Le « psautier » nommé par le seigneur, était chargé de « gager », il officiait à Lugnorre. C'est à lui qu'incombait également le « gouvernement » des habitants pendant la « chevauchée », que n'étaient pas tenu de suivre à leurs « missions » plus d'un jour et une nuit les habitants de la seigneurie requis pour une guerre du seigneur seulement. A Lugnorre se tenait la cours de justice ; celle-ci jugeait même les affaires criminelles¹. Le gibet se trouvait sur le mont, non loin du village du même nom, où il existait encore en 1760².

Le Bas-Vully, depuis Berchtold V, duc de Zæhringen, eut son histoire intimement liée à celle de Morat, ville impériale, dont il fit presque toujours partie du bailliage. Il formait dans les affaires extérieures une commune, la « Commune Générale des quatre Villages de la Rivière », mais pour les affaires internes, la Commune Générale était composée des quatre communes particulières de Sugiez, Praz, Nant et Chaumont. C'était une sorte de petite confédération née de l'exploitation du sol ; sa genèse est nettement géographique. Sugiez avait des intérêts communs avec Nant ; Chaumont avait fusionné avec Praz. Chacune de ces communes, sauf Chaumont, avait son administration particulière et son « gouverneur », qui était syndic et boursier et nommé pour la durée d'une année. Les assemblées générales des quatre Communes se faisaient en plein air, sur le Ruz de Praz, mais plus tard, elles se tinrent à la maison d'école de Nant. N'y prenaient part que les « communiens » ; en étaient exclus les « habitants », c'est-à-dire les non-bourgeois, qui devaient payer chaque année une finance, « l'habitage », pour leur permis de séjour³.

En 1831, les quatre Villages de la Rivière se fondirent en une seule Commune : le Bas-Vully, mais déjà le 13 juillet 1813, une

¹ FR. DUCREST, *op. cit.*, p. 26.

² Plans de la Seigneurie de Lugnorre par Veillon (Arch. Cant.).

Notice : Les armoiries de Lugnorre auraient été concédées par les sires de Grandson au XIV^{me} siècle. Elles portent actuellement : de gueules à deux clefs d'or posées en sautoir, de chef un petit écu d'argent chargé de 5 losanges d'or. Les deux clefs sont les attributs de saint Pierre ancien patron de l'église de Môtier. Les losanges du petit écusson symbolisent les cinq localités que comprend le Haut-Vully : Môtier, Lugnorre, Mur, Joessant et Sur-le-Mont.

³ MERZ, *Notice sur la Commune Générale des quatre Villages de la Rivière* (Annales fribourgeoises, 1924).

fusion avait été tentée. Chaque village a conservé ses armes qui apparaissent dès le XVII^{me} siècle¹.

A partir de 1798, la commune du Haut-Vully, sujette immédiate de Fribourg et Berne depuis 1505 et le Bas-Vully depuis 1476, échurent définitivement au canton de Fribourg.

La Réforme fut prêchée au Vully par Farel en 1530. Les Vulliérains peu satisfaits de leur vicaire, Dom Burquinet, remplaçant le chanoine Jean Rodolphe Stœr, domicilié à Neuchâtel, voulurent suivre l'exemple de Morat qui le 7 janvier 1530 avait embrassé le protestantisme. Les quatre Villages de la Rivière envoyèrent officiellement le 15 février quelques représentants, prier la délégation bernoise de venir à Môtier présider une consultation populaire. Celle-ci eut lieu le 20 février, en présence des représentants de Fribourg et Berne et la victoire alla aux évangélistes. Le vicaire Burquinet s'enfuit et dès le lendemain s'installa un ministre protestant².

La possession des mêmes droits, des mêmes biens, développa parmi les habitants groupés le long des deux voies de communications, celle qui traverse le mont et celle qui longe le rivage, la conscience de leur solidarité économique. Il naquit de l'identité des intérêts le sentiment d'une vie collective, qui se traduisit par deux groupements administratifs bien distincts, constitués avant le XI^{me} siècle. Nous avons premièrement la commune du Haut-Vully, composée des villages jalonnant la voie du « haut » : Joessant, Lugnorre et son prolongement Sur-le-Mont, Mur et Môtier au pied du mont, afin d'avoir un débouché sur le lac et pour que les habitants de ce village aient aussi la jouissance des « pâquiers communs ». Secondement, la commune du Bas-Vully comprenant les villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont (avant sa disparition qui date de la fin du XIX^{me} siècle), tous assis sur la route du « bas ». Ces quatre villages très à l'étroit sur

¹ Sugiez porte: d'argent à trois peupliers de sinople mouvant d'une terrasse du même; Nant: d'argent au cep de vigne de sinople, terrassé du même, fruité d'azur et montant autour d'un échelas d'or. Les armoiries de Praz sont doubles. Celles du village de Praz portent: d'azur à destre et senestre une faucille au manche d'or et à la lame d'argent et celles de Chaumont: tiercé en bande d'or et de gueules besanté de trois pièces de sable.

² RIVIER, *La Réforme dans l'ancien Bailliage de Morat* (Revue suisse catholique, vol. 6, p. 321).

leur territoire ont nécessairement cherché à l'agrandir par la possession des terrains en bordure de la Broye¹, de la « Rivière » comme on l'appelait jadis et des intérêts communs naquit nécessairement la communauté: « La Commune Générale des quatre Villages de la Rivière de Broie »².

Le Vully, par sa position stratégique, fut de tout temps une forteresse naturelle importante. Tout au cours de l'histoire, il joua le rôle de poste de vigie: Plan-Châtel, le Châtelet, la tour des Sarrazins. En 1168 le Défentional y fit ériger près de Lugnorre, un de ces signaux de feu (« Wortzeichen ») qui servaient d'organe de liaison et en cas d'alarme ou de guerre pour la levée des troupes. Ce signal était à la charge des Communes. C'était une maison de garde habitable bâtie dans le Pâquier commun dit « Sur-le-Mont » (possession de l'Honorable Commune de Lugnorre); elle fut reconstruite deux fois en 1694 et 1792. Ce poste pouvait correspondre avec ceux d'Obermontenach, de la Combert près Treyvaux, de Mauss, d'Avenches et peut-être avec celui de la Molière³. Pierre de Savoye, lorsqu'il construisit la tour de Sugiez (Tour de Chêne) au XIII^{me} siècle, sut profiter de la situation stratégique formidable du Vully, vrai foyer de résistance. Sa possession le rendait maître non seulement du passage de la Broye, source de revenus et de puissance par les droits de péage qui y étaient perçus, mais aussi des routes en terrain sec.

Lors de la grande guerre de 1914, parmi les nombreuses mesures de défenses que prit la Confédération, elle fortifia le Vully à seule fin de protéger les lignes de l'Aar et de la Sarine.

¹ En 1840, le Bas-Vully possédait sur la Broye: les prés nouveaux, le pré du Pont, le pré des Oies, le pré des Mottes, Le Broillet, le Marais d'Anet et le Kirchenmoosmatte.

² JONAS BOYVE, *Annales Historiques du Comté de Neuchâtel et Valangin*, acte de janvier 1444.

³ Dr E. FLUCKIGER, *Les postes de Signaux du Vully et les systèmes de signaux de Fribourg et Berne* (Ann. frib. 1921, p. 15).

2. LA POPULATION

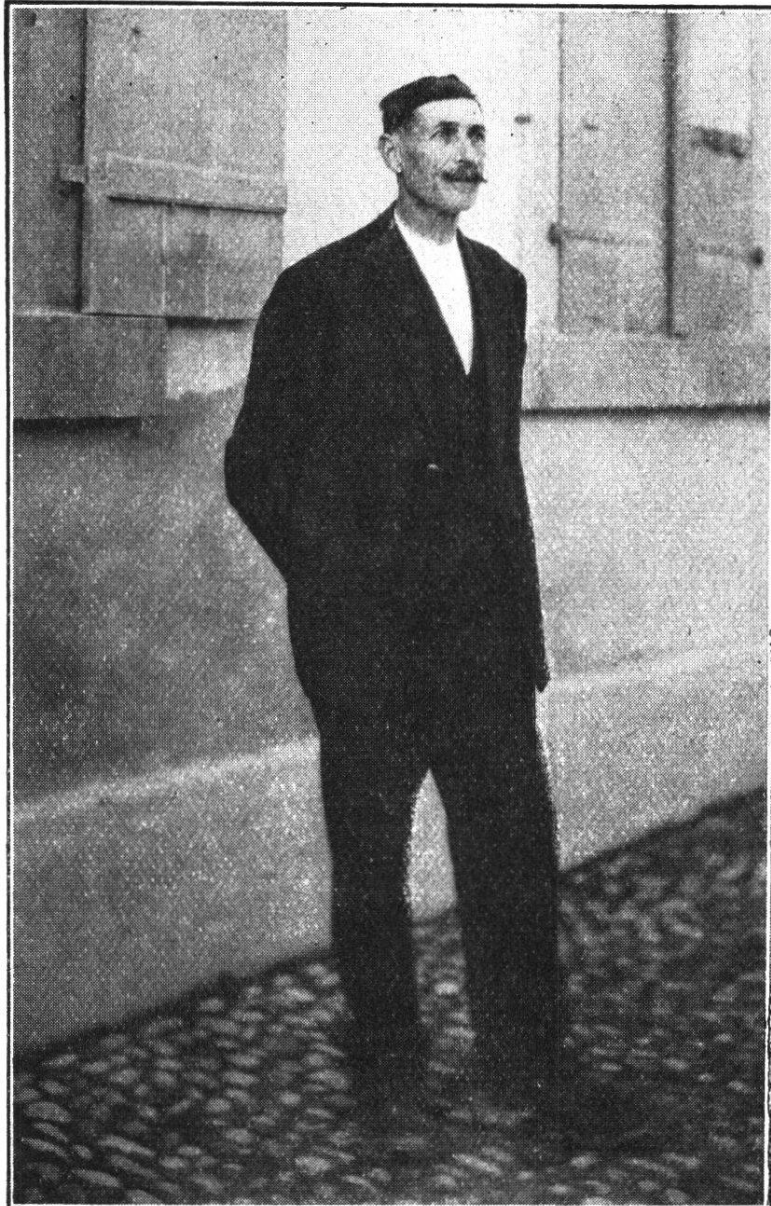
Le Vullierain resté enfermé dans son cadre géographique étroit, se différencie nettement de la population avoisinante par son physique, sa langue et son intelligence¹. Il représente un type humain particulier. On est frappé de rencontrer sur ce poste avancé du sol romand sur la terre alémannique fribourgeoise, une population possédant des caractères méridionaux si accusés. Selon une tradition locale, les Vullierains auraient du sang de Sarrazins dans les veines. C'est à eux qu'ils devraient leurs traits typiques : cheveux noirs et abondants, yeux bruns foncés, front droit, crête sourcilière développée, oreilles écartées, nez busqué et à la base légèrement échancré, pommettes saillantes, dents saines et le teint bistré. Ils ont les membres longs, les attaches des pieds et des mains très souples malgré la rudesse des travaux agricoles.

Les photographies ci-contre sont celles de deux Vullierains qui incarnent le type parfait du pays, type que l'on trouve plus ou moins altéré dans la majeure partie de la population (fig. 22 et 23).

Le souvenir des envahisseurs, de ces bandes sarrazines qui descendirent de leurs retraites alpines et firent de nombreuses incursions sur le Plateau Suisse dans le courant du X^{me} siècle, s'est perpétué dans le pays par la dénomination d'un certain nombre de lieux et de constructions locales : « La muraille aux Sarrazins » près d'Avenches, la « Tour de Guévaux » ou « Tour des Sarrazins », la « Grotte des Sarrazins » à Vallamand, la « Tour des Sarrazins » près de Praz, le « Bois du Maure » sur le flanc N. du Vully ; mais ce reflet d'obscur tradition s'applique-t-il bien aux vrais Sarrazins d'Espagne ou d'Afrique ? On a découvert près de Moudon des monnaies sarrazines et c'est probablement en souvenir des Sarrazins qu'Avenches et Coussiberlé portent dans leurs armes une tête de Maure. Une étude ethnographique du Vully et des contrées avoisinantes conduirait peut-être à des conclusions quelque peu affirmatives. A notre avis, l'hypothèse des Sarrazins du Vully sans être absolument prouvée peut être provisoirement admise.

¹ RAEMY, dans son Dict. sur le canton, dit que « la population Vullieraine est une des plus intelligentes de Suisse ».

Vigneron par tradition, le vulliérain en possède tous les caractères. Il est tenace, persévérant, énergique, a la physionomie ouverte, la voix chaude, le rire franc, l'intelligence vive. Il tire



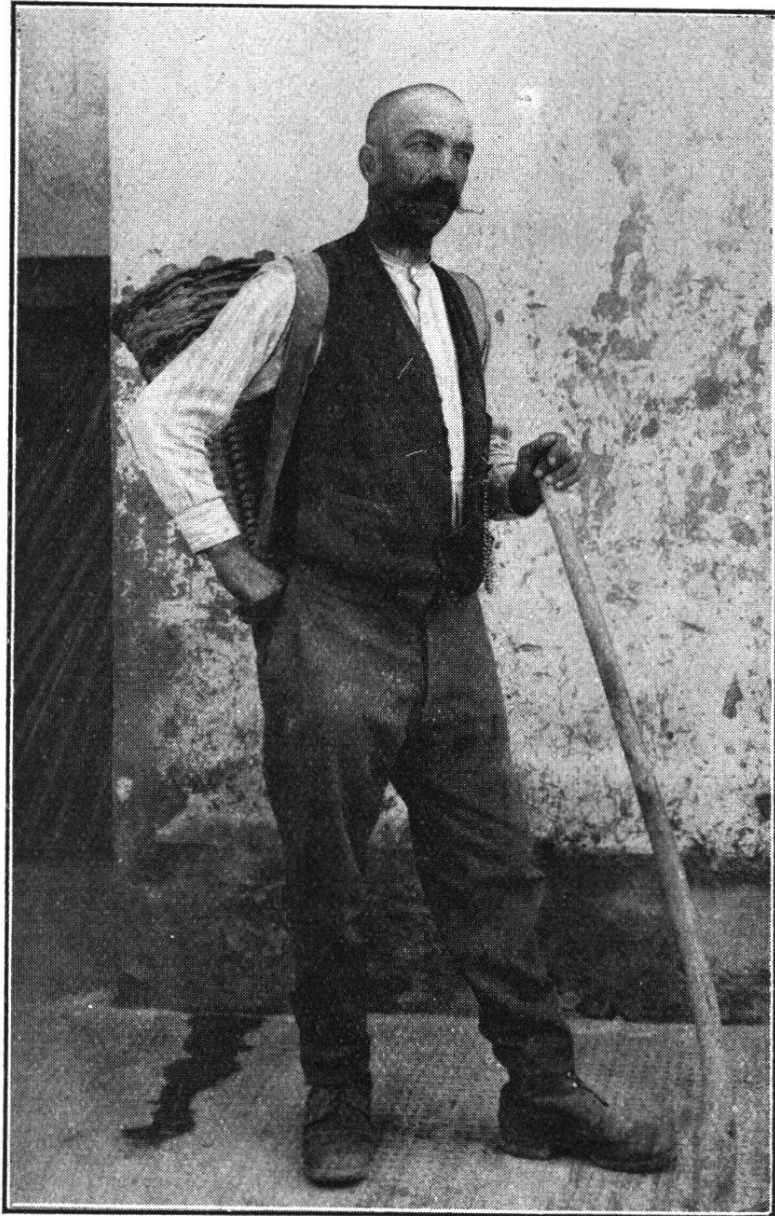
(Phot. Zimmermann)

Fig. 22. Type de Vulliérain
(position voutée par le port de la hotte.)

sa bonne humeur de son vin pétillant qui fait s'écouler dans son sang une sève généreuse et joyeuse, de son amour pour le travail et de ses goûts modestes.

Le Haut-Vulliérain, affable, communicatif, beau parleur et doué de l'esprit d'initiative, s'est rapidement dégagé de la routine.

Le Bas-Vulliérain lui, s'il parle beaucoup à la cave, devient renfermé et méfiant sitôt qu'il est en plein air. Il est fier d'être resté essentiellement traditionnaliste et de posséder des parti-



(Phot. Zimmermann)

Fig. 23. Type de Vulliérain
(position voutée par le port de la hotte.)

cularités. Il en est encore à regretter le temps de la « Commune Générale des quatre Villages de la Rivière »; avant d'être Bas-Vulliérain, il est avant tout de son village.

Si nous avons deux types de Vulliérains bien différents, il faut en chercher l'origine dans l'histoire et la géographie. Les

Hauts-Vulliérains autrefois sujets des seigneurs de Neuchâtel possédaient des libertés et au contact des Neuchâtelois se sont assimilé leur esprit. Ils ont été en étroite relation avec leurs voisins vaudois parlant la même langue qu'eux. Les Bas-Vulliérains, rattachés au bailliage de Morat dont la langue était l'allemand, enfermés entre la Crausaz de Môtier et le Grand-Marais, se sont repliés sur eux-mêmes, se transmettant de génération en génération leurs coutumes et leurs traditions.

Le patois vulliérain se différencie par sa prononciation et par certaines formes particulières des autres patois romands. Les Bas-Vulliérains parlent le patois avec rapidité et rudesse, ce qui donne à ce langage sa forme originale, tandis que les Haut-Vulliérains au voisinage des Vaudois ont acquis leur accent traînard, qui imprime à leur patois plus d'élégance et de douceur. Il est à remarquer la persistance de cette langue isolée, qui s'est maintenue sans point d'appui extérieur, ces faits sont bien significatifs et montrent le caractère de conservation de la région. Malheureusement depuis une cinquantaine d'années, cet idiome n'est plus le langage courant de la population, il n'y a plus que les vieux qui le parle et bientôt il ne sera plus qu'un souvenir !¹

La Vulliéraine, douée d'une énergie et d'une volonté peu communes, peine à l'égal de l'homme et même souvent plus. Intelligente, économe, âpre au gain, elle traite généralement les affaires. Elle mérite bien la confiance que lui accorde son mari. C'est d'elle que dépend pour la plus large part la prospérité de la maison.

Dès le milieu du XVIII^{me} siècle disparut le costume national. Les hommes vêtus d'une longue veste de drap noir, d'un pantalon et d'un gilet de velours coton de la même teinte, de bas de laine noirs ou bruns et de souliers à boucles et coiffés d'un chapeau à large bord retroussé, avaient vraiment grand air. Les Vulliéraines portaient avec beaucoup de grâce un béguin d'indienne blanche à fleurettes mauves, un corselet de lainage uni et une jupe rayée de bleu et de brun².

Que sont devenues les belles fêtes populaires d'autrefois ?
« Depuis fort longtemps le Vully n'a plus ses fêtes populaires. C'est

¹ Il y a moins d'un siècle, l'instruction ne se donnait qu'en patois.

² ENGELHARD, *op. cit.*

comme une manie de porter au-dehors son sou de gaieté, d'y dépenser sa bonne humeur, une étrange habitude, innée chez le Vulliérain, est de se croire indispensable à la réussite des fêtes étrangères et d'avoir un profond dépit de son chez soi! »¹. En effet le Vulliérain, gai par nature, a dû renoncer à ses fêtes populaires, car il ne trouvait plus le temps de les organiser. Les jours de fête, il est heureux de les passer au dehors, c'est pour lui un délassément et une trêve à son labeur. Les seules fêtes vulliéraines sont la « Vente », au profit d'œuvres de bienfaisance et la fête des vendanges.

La population vulliéraise, de langue française et de religion protestante, s'élevait en 1920 à 1541 habitants, répartis en :

Fribourgeois :	1137 = 73,8 %	de la population,
Etrangers au Canton :	404 = 26,2 %	» » »

Cette population était groupée en 381 ménages habitant 357 maisons ce qui fait que presque chaque famille possède sa maison. Les ressortissants de pays étrangers étaient au nombre de 44, représentant 28,5 ‰ de la population résidente².

La moyenne des naissances pour 1924-29 s'est élevée à 27 par an, tandis que celle des décès pour la même période n'a été que 21, dont 13 entre 60 et 80 ans et plus. Cette longévité est due à la santé robuste du Vulliérain, qui la doit à sa très bonne nourriture, au vin qu'il consomme journellement et à sa grande activité. Avant l'assèchement du marais, la mortalité était beaucoup plus forte que de nos jours. Des épidémies très fréquentes, causées par l'insalubrité des terres marécageuses décimaient la population. Ainsi en 1731, il est mort 72 enfants, en 1750, 76 personnes, 1764, 69 personnes, 1832, 79 personnes, alors que la moyenne ne dépassait pas 40 environ. Les mariages s'effectuent dans la généralité entre Vulliérais ; leur nombre a été ces dernières années de 8 par an.

La superficie totale du Vully étant de 17,2 km². (9,6 Bas-Vully et 7,6 Haut-Vully), la répartition moyenne de la population

¹ Journal le « Vully » du 9 août 1891.

² Dans tous les recensements de la population du Bas-Vully, nous avons eu soin de retrancher la population du pénitencier de Bellechasse.

Voici, pour 1930, la population par village: *Bas-Vully*: Sugiez 330, Nant 207, Praz 307; *Haut-Vully*: Lugnorre 255, Môtier et Sur-le-Mont 257; Mur 70, Joessant, Tonkin, Le-Rondet 35.

était en 1920 de 89,6 habitants au km². (97 habitants Bas-Vully, 80 Haut-Vully). Cette densité était de 176,4 habitants en 1811 et 62,5 habitants en 1888. Pour avoir des données plus ou moins exactes sur l'état de la population, il faut attendre le XVI^{me} siècle. En 1558, le Vully comptait 124 feux, en admettant que chaque feu réunissait 7 personnes, la population devait être de 868, soit environ la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui¹. En 1428, 72 hommes payaient l'impôt dans le Bas-Vully, en 1460, 82 et en 1496, 52². En 1610, Nant, Sugiez et Chaumont fournissaient 24 hommes et la Seigneurie de Lugnorre 30 hommes propres à porter les armes³.

La population au cours du XIX^{me} siècle a augmenté jusqu'en 1850, depuis elle a subi une marche décroissante. A l'encontre de ce qui s'est passé dans le canton où la population s'est sans-cesse accrue, les Haut- et Bas-Vully sont avec neuf autres communes les seules qui ont vu leur population diminuer pendant cette période. En 1850, la population totale était de 1829 habitants, en 1920, de 1541 seulement (graphique fig. 24). La légère augmentation de population constatée de 1888 à 1900 est une conséquence de la mise en valeur du Grand-Marais. De nombreux étrangers au canton se sont établis sur le sol vullierain, en 1888 on en comptait 268 et en 1900, 417.

Le Bas-Vully voit pendant la période 1811-88 sa population diminuer du 8,5 %, tandis que celle du Haut-Vully ne s'amoin-drit que du 6,9 %. De 1900-1920, le Bas-Vully accuse une légère augmentation de 0,43 %, conséquence de la mise en culture du Seeland et le Haut-Vully une diminution du 16,5 %.

Alors qu'en 1811, le 97,4 % de la population totale résidait encore dans sa Commune d'origine, en 1920, elle n'était plus que de 62,7 %. Le Vullierain émigre et cède sa place à l'élément étranger, qui passe de 2,4 % en 1811 à 26,2 % en 1920 (graphique fig. 25). Chaque centaine de Fribourgeois émigrés a permis l'ar-

¹ WATTELET, *Feuerflättenrodel*, v. J. 1558-59 (Freib. Geschichtsblätter, J. VIII).

Le nombre de feux par villages s'élevait à: *Bas-Vully*: Chaumont 3, Sugiez 13, Nant 19, Praz 28. *Haut-Vully*: Môtier 27, Lugnorre 20, Mur 7, Joressant 7.

² E. WELTI, *Steuerrodel von Murten* 1428 (Freib. Geschichtsbl. XVIII J.).

³ Rôle militaire du bail. de Morat 1610 (Arch. Cant.).

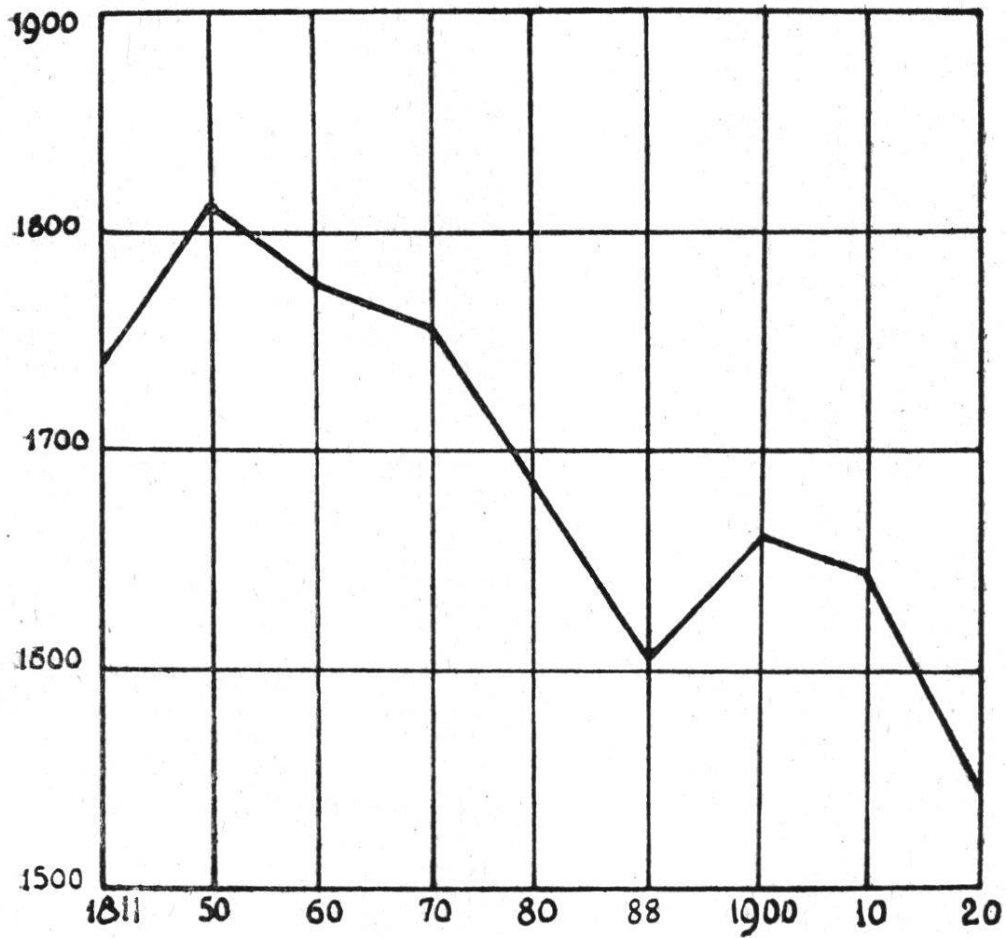


Fig. 24. Mouvement de la population.

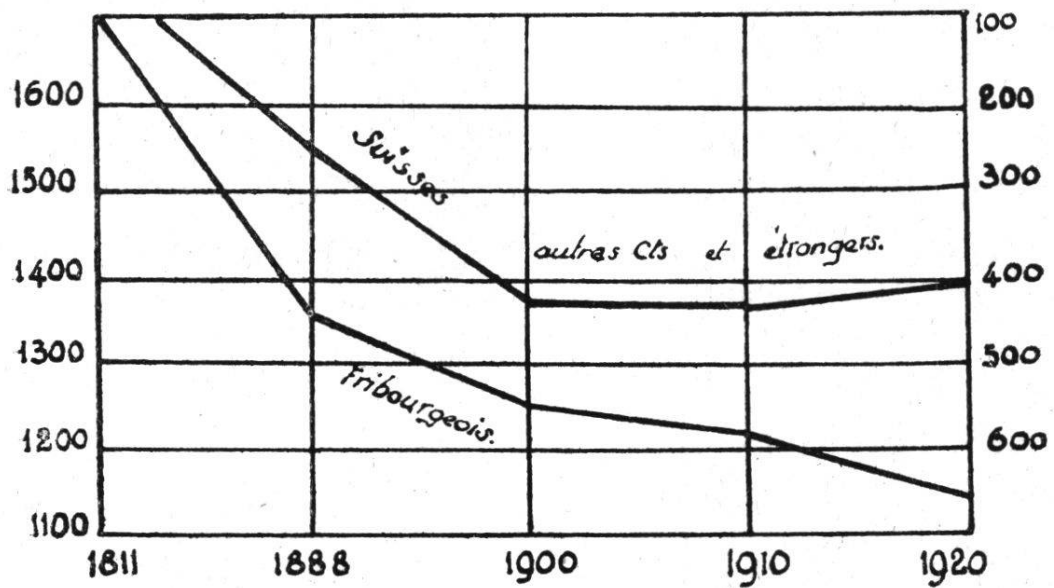


Fig. 25. Mouvement des Fribourgeois et des Suisses d'autres cantons et Etrangers.

rivée de 64 étrangers au canton, en majeure partie des Suisses allemands. Ici comme dans tous les cantons romands, la population résidente cède le pas à l'irrésistible poussée de l'élément alémanique.

Durant de nombreux siècles le Vulliérain, profondément attaché à son site d'origine où une longue tradition le retenait, dans une région de vie isolée où les relations avec l'extérieur étaient restreintes, n'eut jamais la pensée de l'émigration, car rien ne venait du dehors l'en solliciter. Il fallut l'amélioration du réseau routier et surtout la création des bateaux à vapeur et des chemins de fer, pour lui faire prendre un plus grand contact avec l'extérieur, lui modifier ses aspirations et lui suggérer petit à petit l'idée de quitter le pays.

C'est à partir de 1850 que l'émigration commence. L'augmentation de la surface cultivable par la correction des Eaux du Jura n'a pas arrêté le courant de cette émigration, elle l'a seulement légèrement enrayé pendant les années 1888-1910. Les émigrés résident pour la plupart en Suisse. Ils ont été se fixer dans les grands centres horlogers, attirés par les salaires élevés et un travail moins pénible. Durant bien des années, ils menèrent une vie agréable et facile, malheureusement les crises horlogères ont plongé leurs descendants dans la gêne. L'assistance communale faite aux Vulliérains va en presque totalité à ces émigrés. En 1929 l'assistance publique des bourgeois s'est élevée à 7408 fr. pour la Commune du Haut-Vully et à 14 499 fr. pour celle du Bas-Vully. Ces sommes ont été versées à des nécessiteux au dehors, car il n'y en a pas au Vully.

En 1910 le nombre total des Vulliérains résidant en Suisse était de 2682, dont 1044 domiciliés dans leur commune d'origine, 249 dans une autre commune du canton et 1389 dans les autres cantons, ce qui fait que 40 Vulliérains sur 100 habitaient encore leur commune d'origine. Parmi ceux-ci on relève des noms de bourgeois que mentionnent déjà des actes du XV^{me} et XVI^{me} siècles, tels que: Bourguignon, Biolley, Chervet, Cressier, Chautems, Derron, Fornallaz, Guilloḍ (le $\frac{3}{4}$ de la population du Bas-Vully), Jallard, Jayet, Pellet, Pisset, Perrottet, Pantillon, Pellet, Risold, Seilaz, Vollichard¹. Il est à souligner la persistance

¹ En 1717 (d'après « Grosse de Praz, Nant, Sugy et Chaumont », Arch. Cant.) sur la commune de Chaumont il y avait, sur 117 proprié-

de ces vieilles familles, dont l'origine de quelques unes se perd dans la nuit des temps. La multiplicité des mêmes noms de famille a nécessité l'emploi de sobriquets qui tendent à remplacer les noms propres.

Quelques hommes ont par leur nom illustré le Vully: Abraham Ruchat, historien de la Réformation, Sammuël Perrottet, grand naturaliste, né à Nant, mort à Pondichery le 13 janvier 1870 à l'âge de 80 ans et Môtier a vu naître le 28 mai 1807, le célèbre naturaliste J. L. Agassiz, décédé à New-Cambridge le 6 décembre 1873.

Le Vully possède cinq écoles: celles de Sugiez, Praz, Nant, Môtier et Lugnorre. Les écoles du Vully sont fort anciennes, quelques-unes datent du XVII^me siècle déjà. Le Vulliérain porte beaucoup d'intérêt à tout ce qui touche l'instruction. Il est fier de posséder de bonnes écoles et il consent volontiers à faire des sacrifices scolaires. Les enfants, vifs et intelligents, vont de grand cœur à l'école et la fréquentent assidûment. Ils auraient toutes les capacités pour continuer leurs études au-delà de l'enseignement primaire, mais ce sont les conditions économiques du pays qui les empêchent de cultiver leur goût pour l'instruction. La terre du mont, le « Marais », réclament impérieusement leurs bras !

En 1889 s'ouvrit un cercle de lecture à Praz, car le Vulliérain aime beaucoup lire et la même année se créa un journal libéral hebdomadaire « *Le Vully* », imprimé à Morat et dont le rédacteur fut C. Biolley de Môtier. Le premier numéro parut le dimanche 22 septembre 1889 et le dernier, le dimanche 17 juillet 1892.

3. LE VILLAGE ET LA MAISON

Les villages vulliérains offrent le type caractéristique du village-route, surtout ceux du Bas-Vully qui resserrés entre le pied du mont et les bords marécageux du lac, n'ont pu s'étirer que dans le sens de la voie de passage. Les villages de Sugiez, Nant, Praz, se sont joints bout à bout pour n'en former qu'un seul d'une longueur de plus de 2 km. (fig. 26). La présence d'un abri

taires, 31 Guillod, 17 Javet et sur celle de Praz, sur 144 propriétaires, 20 Pantillon et 12 Chautems.

naturel qu'est le mont, la belle orientation des terres, le lac et ses ressources, tels ont été les facteurs de la concentration des installations humaines. Les villages vulliérains ne possèdent qu'une artère principale représentée par la grand'route, une ruelle parallèle et quelques autres perpendiculaires.

La physionomie du village, dépourvue de toute coquetterie et de grâce, ne cadre guère avec le paysage d'un charme incompa-



(Phot. Zimmermann)

Fig. 26. Les Villages du Bas-Vully: Praz, Nant et dans le lointain les premières maisons de Sugiez.

rable, mais elle exprime bien la nature de la région et reflète sous une forme concrète la vie du Vulliérain. Celui-ci, entièrement absorbé par le travail de sa vigne et de ses champs, se préoccupe fort peu de l'aspect de sa maison et ne trouve pas le temps de l'embellir, aussi l'aisance du propriétaire ne se traduit-elle pas à l'extérieur. Pas de fenêtres ornées de géraniums, de petunias, de fuchsias donnant à l'ensemble du village un air de fête et d'accueillante bienvenue. Point de plantureuses vignes-vierges pour dissimuler quelques murs lézardés, point de clématites, de jasmin, de rosiers s'agrippant aux façades décrépies. C'est le manque to-

tal de tout agrément, de toute préoccupation artistique qui caractérise ces villages vulliérais, les rend si uniformes et les prive de cette grâce rustique, de ce charme plaisant qu'ont tant de villages fribourgeois. Les rues sont bien entretenues, mais l'abord des maisons, encombré d'un matériel des plus hétéroclites, donne à l'ensemble des villages un aspect négligé et peu avenant.

Môtier est le plus beau village vulliérais, c'est le centre de la paroisse. On l'aperçoit de loin le temple de Môtier majestueux et simple avec son fin clocher rectangulaire. Ce village doit son origine selon la tradition et la toponymie à un monastère dont il n'est fait mention nulle part et dont on n'a retrouvé aucun vestige, pas plus que des couvents de Chaumont et de Nant, encore plus mystérieux.

« Aimable terre où les villages mettent dans leurs armes des pampres, où tout le monde s'appelle frères ou cousins », comme ces paroles de Michelet peuvent bien se rapporter à la terre vulliérais, terre de vignoble où Nant porte dans ses armes d'argent au cep de vigne de sinople terrassé du même, fruité d'azur et montant autour d'un échelas d'or, où tous les habitants ne forment qu'une grande famille et dont les villages si semblables sont fraternellement unis !

Les mêmes occupations, les mêmes habitudes d'aisance et de confort relatif ont donné aux maisons un aspect identique. Celles-ci sont adaptées à la nature et aux conditions d'exploitation du sol. Les vieilles maisons vulliérais exprimant le type original sont rares ; de nombreux incendies ayant au cours de ces derniers siècles fait disparaître les unes après les autres les plus anciennes bâtisses. En 1794 cinq maisons sont la proie des flammes à Sugiez, en 1802 sept maisons à Môtier et une partie du village de Joessant disparaît en 1814. La physionomie des constructions modernisées ou récentes conserve les caractères généraux du type primitif, qui grâce à la puissance de tradition s'est perpétué jusqu'à nous avec quelques altérations dues aux modifications du genre de vie de la population.

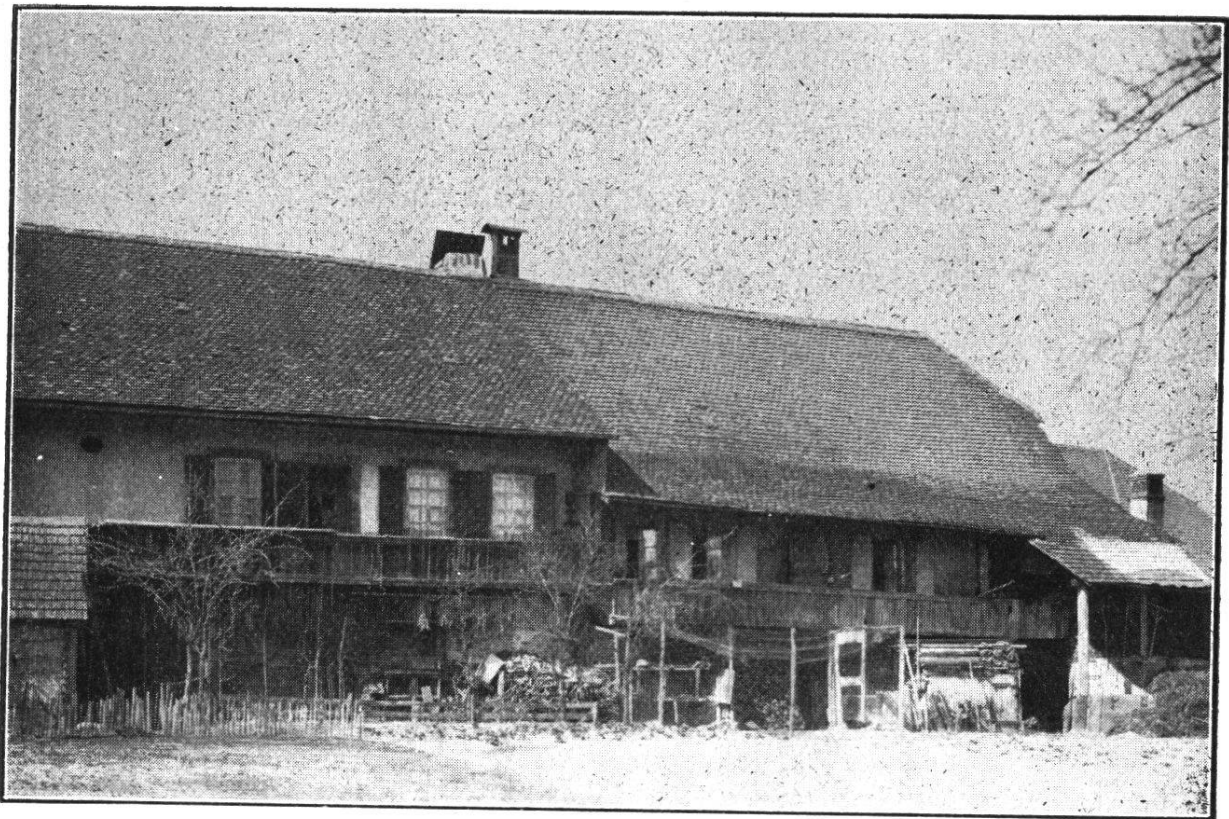
La maison vulliérais, maison soit longue, soit en hauteur, a son rez-de-chaussée et les deux murs latéraux jusqu'au pignon construits en pierre, tandis que tout le reste du bâtiment est en bois. Elle est généralement accolée à la maison voisine par un mur mitoyen. Les maisons construites sur les deux bords de la



(Phot. prise à Nant)

(Phot. Zimmermann)

Fig. 27. Maison type du Bas-Vully: Facade principale avec le «tsapty».
La maison de gauche date du XV^e siècle.



(Phot. Zimmermann)

Fig. 28. Mêmes maisons que fig. 27: vue de derrière avec la «louye».

voie de passage ont leur face principale orientée diversément suivant leur situation : c'est donc la route qui joue ici le rôle directeur. La façade principale est toujours sur le côté long du bâtiment au pignon latéral et elle donne directement sur la route ou en est séparée par une petite cour pavée. Le vaste toit à deux pans inclinés d'environ 35°, flanqué sur les côtés de deux pans secondaires (la berclia) est couvert de tuiles plates, dites tuiles du pays. Au-dessus se dresse la vaste cheminée burgonde, construite en bois et dont le grand couvercle mobile (le kuikio) peut être rabattu de l'intérieur au moyen d'une corde montée sur une poulie.

Dans la maison type du Bas-Vully (fig. 27 et 28), maison haute, le toit avance fortement pour protéger un grand balcon couvert (le tsapty) qui occupe toute la façade principale à la hauteur du premier étage, habité par la famille. Un escalier extérieur en bois aboutit à cette vaste galerie supportée par deux colonnes en bois, mais quelquefois en grès coquillier¹. C'est sur cette galerie, jadis entièrement fermée, mais actuellement éclairée par deux grandes ouvertures rectangulaires, que s'ouvre directement la porte de la cuisine, lorsque la façade principale est au N., ou la porte d'un étroit corridor conduisant à la cuisine, lorsque cette façade est au midi. Le « tsapty », très vaste, forme à lui seul une pièce servant au séchage des graines, des plantes et joue le rôle de grenier.

La cuisine (la cusna), dallée de grès coquillier, est plongée dans une demi-obscurité, ne recevant le jour que par le vaste puits de cheminée (la tsmena) au large manteau (la tsanpana). De la cuisine, on passe directement dans une chambre (la tsambra) chauffable par un gros fourneau de molasse (le forny) qu'on alimente de la cuisine. C'est dans cette pièce que mange et dort la famille. Quelquefois attenante se trouve une deuxième chambre, plus petite. Elles donnent toutes deux sur un balcon (la louye) qui court le long de la façade sud du bâtiment (fig. 29).

Le rez-de-chaussée ne comprend que les dépendances agricoles (fig. 30). Sa plus grande surface est réservée à la cave (la

¹ Ce grès coquillier provenait sans doute des carrières d'Anet comme celui des bassins.

En 1230, Petrus de Mostier est témoin de la donation faite par Rodolph, comte de Neuchâtel, de deux pierres de moulin à tirer des carrières d'Anet (Arch. cant., Vully).

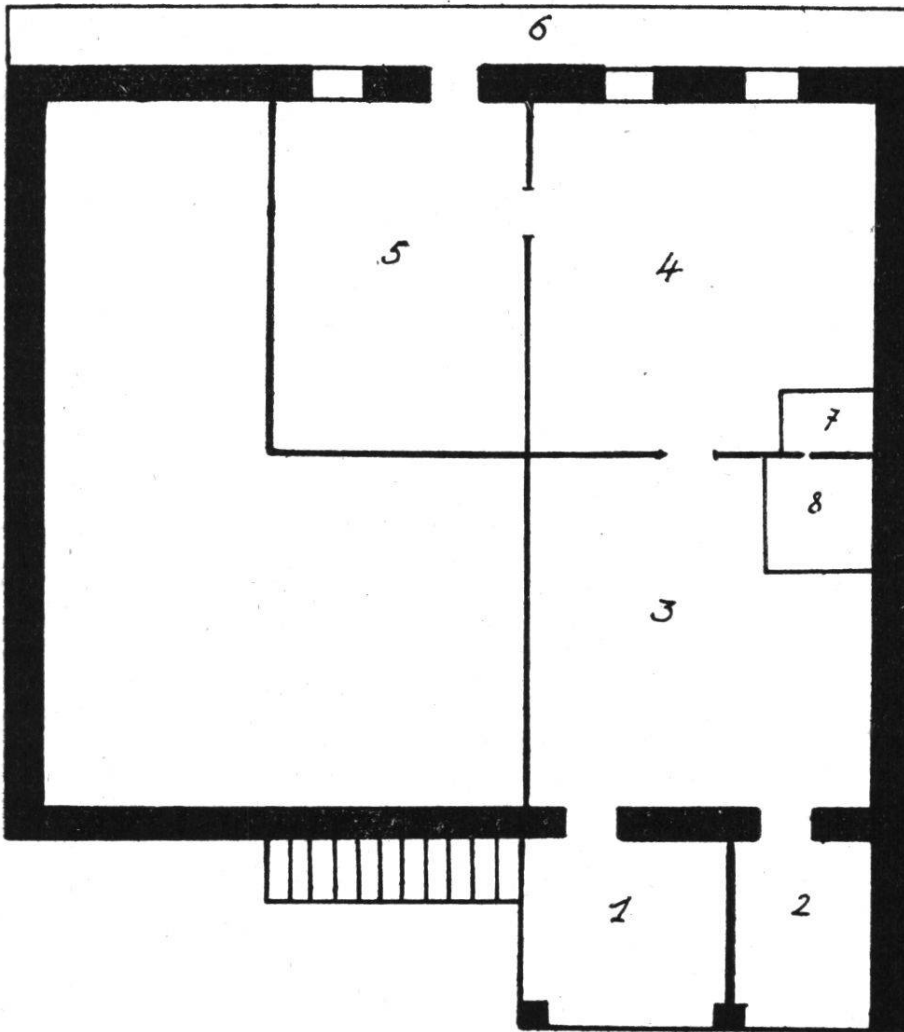


Fig. 29. Plan de la maison type du Bas-Vully: premier étage.

1. Le «tsapty». — 2. Réduit (fait souvent défaut). — 3. La cuisine. — 4, 5. Chambres. — 6. La «louye». — 7. Le fourneau. — 8. La cheminée.

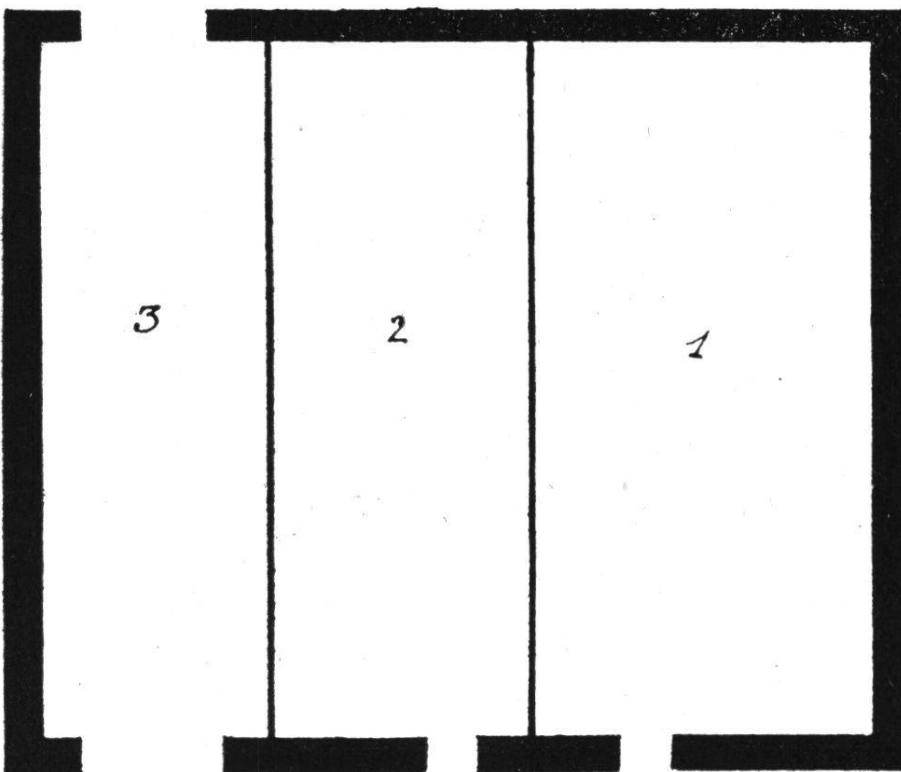
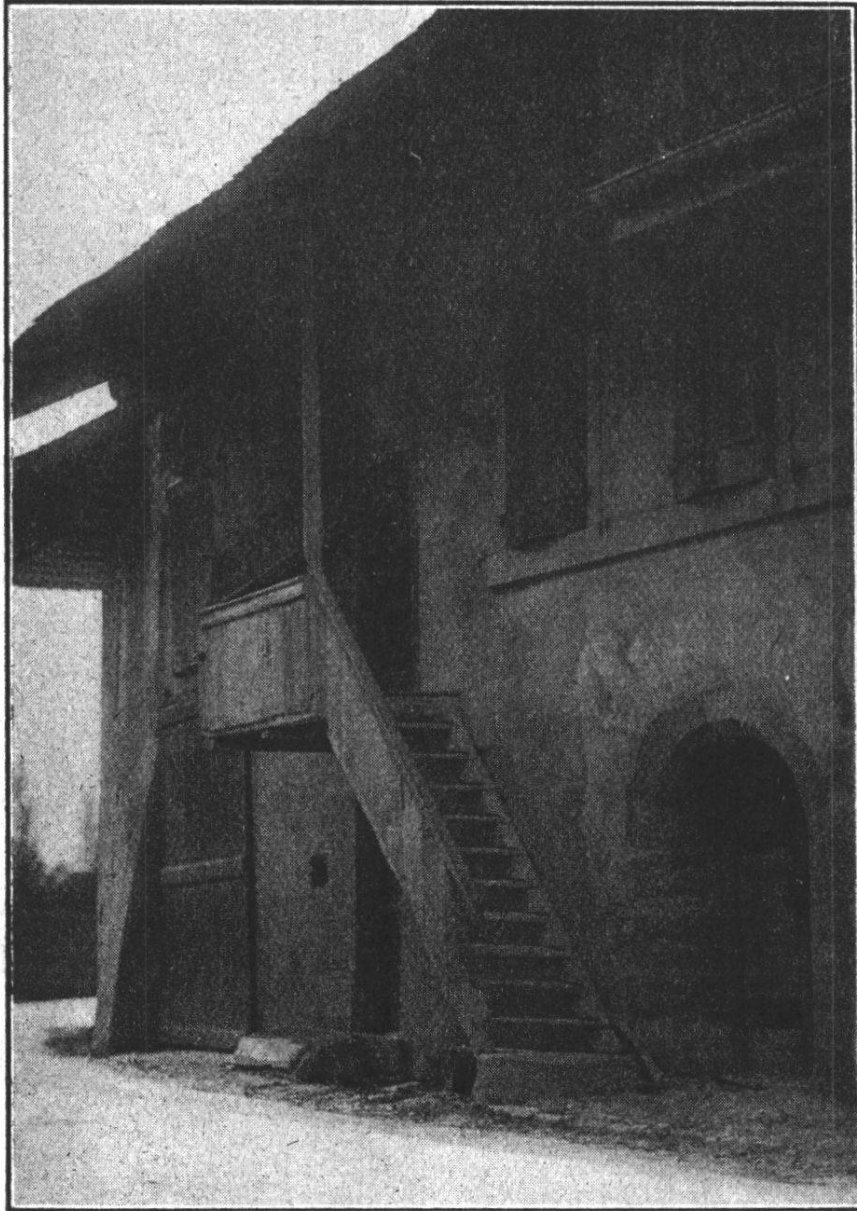


Fig. 30. Plan de la maison type du Bas-Vully: rez-de-chaussée.

1. La cave. — 2. L'écurie. — 3. La grange.

cava), son importance nous montre bien que nous sommes en pays de vignobles. « Tandis que dans certaines grandes plaines agricoles, le grenier semble écraser la maison, en occupant les $\frac{3}{4}$ de sa hau-



(Phot. Zimmermann)

Fig. 31. Vieille maison à Praz.

A remarquer la porte cintrée de la cave, l'épaisseur du mur, la minuscule fenêtre de l'écurie.

teur, ici (pays de vignes) au contraire, la maison semble soulevée par la cave.¹» La cave, à l'entrée voûtée, fermée par une large porte à deux battants, renfermait autrefois un pressoir (le trê) et, alignées contre les parois, un certain nombre de grandes bos-

¹ Cit. J. BRUNHES, *Géographie humaine*, p. 199.

ses. De nos jours tout cet outillage a disparu, le vigneron n'encavant plus sa récolte. La cave est très fraîche, vu la grande épaisseur des murs et dans bien des habitations elle a été transformée en cellier où l'on hiverne fruits et légumes.

Attenante à la cave, faiblement éclairée par une petite lucarne, l'écurie (l'etrabio), très étroite, ressemble à un corridor



(Phot. Zimmermann)

Fig. 32. Maisons types du Haut-Vully.

Une rue de Lugnorre.

et le bétail y est attaché sur une seule rangée. Tout à côté est la grange (la granze) qui sert en même temps de remise (fig. 31).

Dans la maison type du Haut-Vully (fig. 32), maison en longueur, le corps d'habitation se prolonge par les dépendances agricoles. On pénètre dans l'habitation directement par la cuisine qui occupe le rez-de-chaussée avec une chambre. Un escalier de bois conduit au premier étage formé lui aussi de deux pièces. La cave est toujours dans le sous-sol, on y accède par un escalier de pierre extérieur.

Jusqu'au XIII^{me} siècle les roches du mont furent seules utilisées pour la construction. Dans le Haut-Vully il y a eu la pré-

dominance du grès coquillier (pierre grise) qui se trouvait sur place, dans le Bas-Vully, la molasse. Les inconvénients que présente cette dernière roche, beaucoup trop friable, obligèrent les Bas-Vulliérains à lui substituer peu à peu la pierre jaune de Neuchâtel, qui arrivait facilement par barque. Ce ne fut que beaucoup plus tard que les Haut-Vulliérains l'adoptèrent à leur tour.

Le Bas-Vulliérain n'a pas craint, malgré l'humidité du sol et la fréquence des inondations, de s'établir dans le voisinage immédiat du lac, afin de pouvoir participer aux avantages (fertilité des terres, circulation, pêche, batellerie) que lui assurait soit la proximité des versants, soit ceux de la côte ; mais il s'est trouvé dans la nécessité d'adapter son habitat à ce milieu. C'est pour ces raisons que les maisons bas-vulliéraires n'ont pas de caves dans le sous-sol, que le logis est toujours au premier étage et que la face la plus exposée à la bise a été entièrement recouverte par le grand balcon fermé. C'est pour fuir l'humidité du sol que l'ancien cimetière du Bas-Vully s'étalait dans le Vaux de Nant et que le temple de Môtier a été construit sur une légère éminence.

Placée dans des conditions naturelles différentes, la maison du Haut-Vully est l'expression même de la commodité de la vie rurale d'autrefois. Ici le corps de logis est séparé des dépendances agricoles, la cuisine se trouve toujours à plein pied, la cave dans le sous-sol, les chambres au premier étage. La grange est plus spacieuse et l'écurie occupe l'extrémité du bâtiment.

Il se dégage de notre brève étude sur la maison vulliéraire que les deux types que l'on rencontre, bien que répondant aux mêmes fonctions agricoles, sont totalement différents par suite de leur adaptation à la nature du sol.

4. LES VOIES DE COMMUNICATIONS

Le Vully se trouve à l'écart des courants de circulation. Il possède deux bonnes routes tracées par les conditions géographiques : l'une (cantonale) longe le lac de Salavaux à Sugiez et aboutit à la route Morat-Anet et l'autre traverse le Mont dans sa partie la plus basse, de Môtier à Joressant et rejoint à la Sauge la route de Cudrefin-Champion.

A l'époque romaine, par sa situation, le Vully canalisa le tracé de quelques voies qui reliaient la capitale, à travers le Seeland,

à Champion et de là à Neuchâtel ou à Bienne et Soleure. Il était parcouru par trois voies ; l'une passait par Constantine, Montmagny, Montet, Joressant, port de Joressant ; une autre passait par Salavaux, Lugnorre où un tronçon de cette voie a été mis au jour en 1860, enfin une troisième route longeait le lac de Morat jusqu'à Sugiez et se dirigeait sur Chiètres¹. Ces voies franchissaient la Broye, soit à la Sauge où devait se trouver un poste militaire, soit à l'ancien port de Joressant, soit à Sugiez. Par suite d'un changement lent et graduel du régime hydrographique des lacs subjurassiens, le Seeland se transforma en un vaste marais et les voies qui le parcouraient rendues impraticables. Celles du Vully dès lors décapitées perdirent totalement leur trafic qui se porta sur la rive droite du lac de Morat et devinrent de simples chemins locaux fort mal entretenus.

Les Vulliérains furent de très bons navigateurs. Ils possédaient encore au commencement du siècle dernier la plus forte batellerie du lac de Morat. De vastes barques, spécialement aménagées pour le transport des marchandises facilitaient aux Vulliérains leur commerce avec les cantons environnants et, des bateaux plus petits, destinés aux passagers, mettaient les deux rives du lac en constante communication.

La navigation sur la Broye inférieure était avant 1882 des plus défectueuses et des plus précaires. En 1836, la construction d'une digue fut entreprise à la Sauge en vue de rendre plus navigable cette partie de la Broye sujette à de fréquents ensablements. L'année suivante, les travaux étaient achevés et les bateaux à vapeur purent sans encombre circuler sur la Broye. C'est vers 1870, que les ports vulliérains furent desservis les uns après les autres par la « Société moratoise de Navigation » qui fit construire en 1870 le « Hallwyl ». Cette société fusionna en 1872 avec la « Société fribourgeoise de Navigation » pour former la société qui existe actuellement. Ce service régulier capta peu à peu tout le trafic et c'est à partir de cette date que commença le déclin de la batellerie vulliéraine qui comprenait encore, en 1840, 51 bateaux et qui de nos jours a complètement disparu.

La navigation à vapeur a rencontré autrefois de grandes difficultés à franchir la Broye peu profonde et qui somnolait pa-

¹ M. Pellet de Môtier a découvert près du Péage les traces de cette voie.

resseusement entre les roseaux en formant de nombreux méandres. La correction des Eaux du Jura a mis fin à cet état de chose en transformant cette rivière en un canal parfaitement navigable, d'une longueur de 8210 m.

Le 23 septembre 1873, Fribourg, Vaud et Neuchâtel s'entendirent dans une conférence tenue à Berne, pour comprendre dans une même entreprise dénommée « Commission intercantonale de la Correction supérieure des Eaux du Jura » les travaux mis à leur charge par l'arrêté fédéral du 22 décembre 1863, soit la correction de la Broye inférieure et de la Thielle supérieure selon les plans de l'ingénieur La Nicca et pour laquelle la Confédération alloua un subside de 300 000 fr. Cette commission eut son siège social à Morat et Fribourg en devint Canton directeur. Les travaux commencèrent dès 1874 et en 1886 la commission déposa son bilan.

Les travaux exécutés sur la Broye consistèrent en la création d'un canal qui sur 2100 m. de Sugiez à la Monnaie recoupe les méandres de Sugiez, Tour de Chêne et de la Monnaie, tandis que de là, jusqu'à la Sauge, il emprunte sur 4200 m. le lit de la vieille Broye simplement approfondi et par place réélargi (fig. 33). L'entrée et la sortie du canal sont protégées par des môles contre l'ensablement provoqué par les vents et les remous causés par le passage des bateaux à vapeur. Le môle de Sugiez (lac de Morat) a une longueur de 400 m. et celui de la Sauge (lac de Neuchâtel) de 1500 m. Le canal a une largeur de fond de 16,20 m et au haut des talus 35,40 m., sa profondeur normale est de 4,80 m. et sa pente a été réglée à 4:100 000. Les travaux débutèrent à Sugiez, le 21 avril 1874. Le pont de bois de ce village fut remplacé par un pont métallique de 38 m. de débouché, achevé en 1876.

Ce ne fut qu'en 1877 que se fit sentir l'abaissement du niveau des lacs, abaissement qui avait été produit d'une façon lente et graduelle. Les principaux obstacles à un écoulement plus rapide des eaux des lacs de Morat et de Neuchâtel étaient situés entre ce dernier lac et l'extrémité aval de la coupure du pont de Thielle. Ces obstacles furent enlevés les uns après les autres afin d'éviter tout dommage matériel aux contrées situées en amont ou en aval, par un changement trop brusque du régime des eaux. L'abaissement définitif fut pour le lac de Morat de 2,30 m.

En 1878, la fermeture des anciens lits n'était pas encore complète, cependant elle l'était suffisamment pour permettre d'isoler l'ancien du nouveau lit.

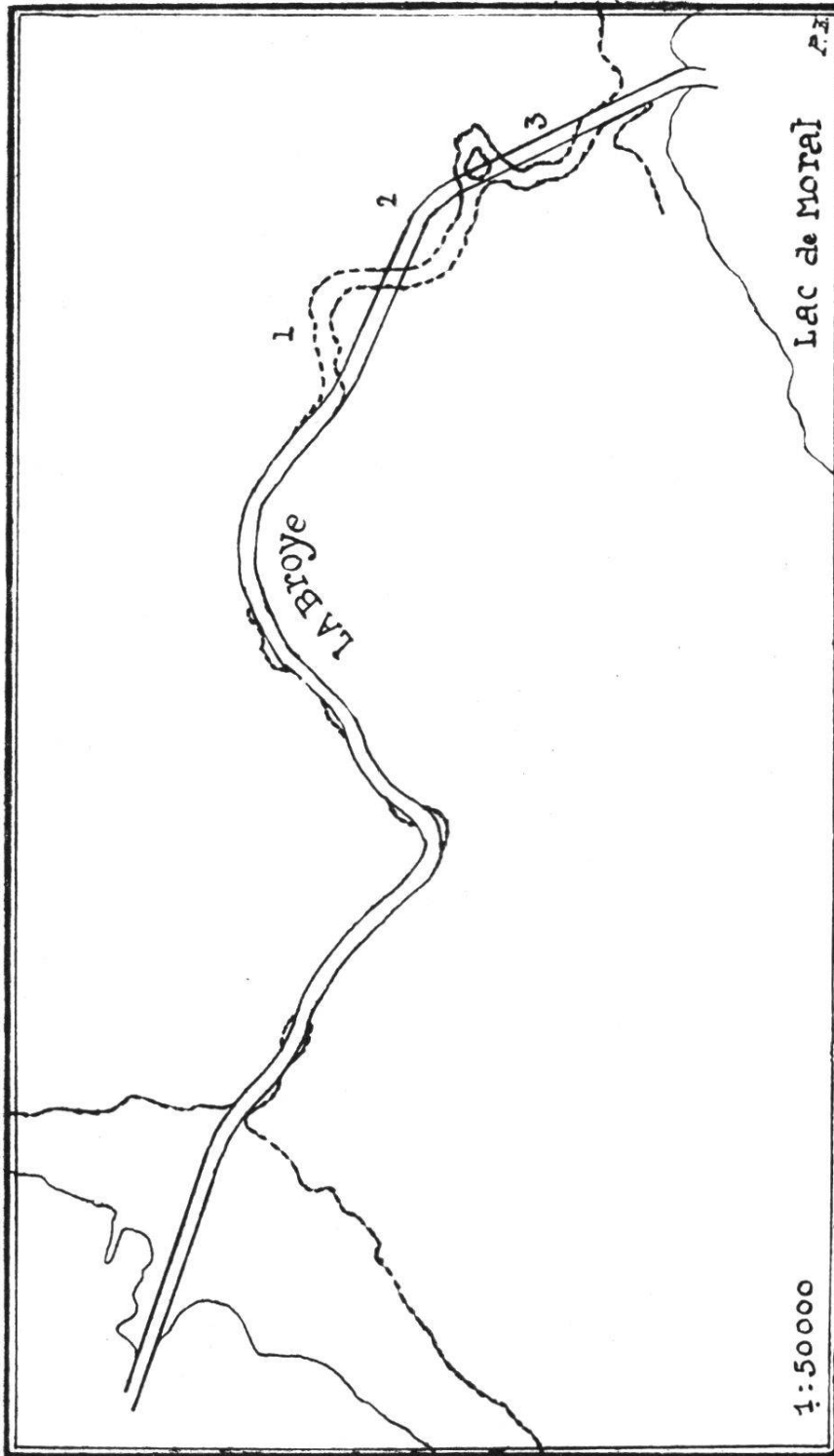


Fig. 33. Canal de la Broye (anciens cours et rivages: en pointillé; cours et rivages actuels: en trait plein).

1. Coupure de la Monnaie. — 2. Coupure de la Tour de Chêne. — 3. Coupure de Sugiez.

Le 8 septembre 1882 MM. La Nicca et Fraisse, inspecteurs fédéraux de la correction des Eaux du Jura, visitèrent les travaux entièrement achevés et en constatèrent leur parfaite exécution.

Le 7 novembre 1885, la Confédération envoya, après l'inspection définitive des travaux, une lettre aux trois cantons, reconnaissant que les travaux étaient terminés et qu'ils étaient remis à l'entretien des cantons intéressés, chacun pour la partie située sur son territoire.

D'après le bilan de clôture de la commission intercantonale au 30 juin 1886, le coût des travaux exécutés sur la Broye inférieure s'est élevé à 1 394 416.01 frs. Les subsides fournis par l'Etat de Fribourg ont été de 1 693 277.70 fr., mais les contributions effectives du canton de 1 717 548.95 fr.

Pendant plus d'un demi-siècle, les bateaux à vapeur eurent le monopole du trafic vulliérain. Outre le service journalier, il y en avait un spécial hebdomadaire, à destination de Neuchâtel et en automne y étaient surajoutées, pour le transport des légumes et des fruits, de grandes barques traînées par des remorqueurs. A partir de 1903, cette prospérité prit fin par la création de la ligne électrique Morat-Anet, qui dessert le Vully par la station de Sugiez. Cette voie ferrée prolonge le tronçon Fribourg-Morat construit en 1898 et va se souder à Anet à la ligne Berne-Neuchâtel. La création de cette ligne était devenue une nécessité pour le transport des produits agricoles et ainsi elle a grandement facilité le commerce de la région. Les Vulliérains comprirent le rôle que devait jouer cette ligne dans leur vie économique, aussi n'hésitèrent-ils pas à subventionner sa création ¹.

¹ La commune du Bas-Vully donna une subvention de 7000 fr. au F.-M. (Fribourg-Morat) et une deuxième subvention de 32 000 fr. au F.-M.-A. (Fribourg-Morat-Anet) et le Haut-Vully, pour cette dernière ligne, donna la somme de 6000 fr.
